

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 25 avril 2022

Délibération CA n° 202204-01

NOTE COMPTE-REDNU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORMANDIE UNIVERSITE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021.

Résultats des votes

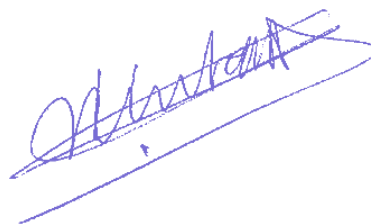
Nombre de votants : 31

Pour : 28 voix

Ne se prononce pas : 3 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 25 avril 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 15 novembre 2021

Compte-rendu du Conseil d'Administration de Normandie Université du lundi 15 novembre septembre 2021

PARTICIPANTS

COLLEGE ETABLISSEMENTS		
NOM PRENOM	EMARGEMENT	PROCURATION
ADOUI Lamri	Présent	
ALEXANDRE Joël	Absent	
BOUKHALFA Mourad	Absent	
HAMET Jean-François	Présent	
LABRUNYE Raphaël	Présent	
LAGES SANTOS Pedro	Présent	
COLLEGE A		
BARAKAT Georges	Présent	
BEAUNIEUX Hélène	Absente	
BOYER Olivier	Absent	
CHEVE Morgane	Absente	
FADILI Jalal	Absent	Jean-François HAMET
GUALOUS Hamid	Présent	
JUBAULT Philippe	Absent	
SIMON Fanny	Absente	
COLLEGE B		
AUBOURG Nathalie	Présente	
BERCHE Pierre-Emmanuel	Présent	
FAUBERT Samantha	Absente	
GLEYSSE Bernard	Présent	
HAZIZA Typhaine	Présente	
LEDOUX Alain	Absent	
SALHI Karim	Absent	
WORMS Anne-Lise	Présente	

**COLLEGE BIATSS**

COUSIN Laurent	Présent	
DUCHEMIN Benoît	Présent	
GADOUM Virginie	Présente	
GALAS Ludovic	Présent	
KRUMMEICH Raphaëlle	Présente	
LEBOULLENGER Claire	Absente	
MOULIN Nathalie	Absente	
ROMANSKI Zolira	Absente	

COLLEGE DES ETUDIANTS

CAZIER Thibault	Absent	
CASATI Maxime	Absent	
GRACIA-OMEDES Mélanie	Absente	
DEMAREST Anaïs	Absente	
DEROUARD-PHILIPPE Pierre	Absent	
WIELGUS Loïc	Absent	
TERLEZ Hélène	Absente	
ADENANE Meryem	Absent	
LETOUPIN Maxime	Présent	
GREVRAND Thomas	Absent	
DELAHAYE Camille	Absente	
ROGGE Noa	Absente	
HERPERS Pierre-Alexandre	Absent	
LOUBERE Antonin	Absent	
MONTAGNON Chloé	Absente	
JESTIN Candice	Absente	

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIES

AYUSO Sandrine	Absente	

COLLEGE DES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES

BEAUVAIS Laurent	Absent	
BORDES François	Absent	Pierre-Emmanuel BERCHE
CRAYE Etienne	Absent	Anne-Lise WORMS
ETANCELIN Pascale	Absente	
EUDELIN Philippe	Absent	



GASTINE Jean-Baptiste	Absent	
GOUTTE Dominique	Présent	
GUILLAS- BARENTON Julie	Absente	
JOUENNE Thierry	Absent	
JURIE-BEAUDET Valérie	Absente	
LEVI-MILLER Damaris	Présente	
MILLIEZ Paul	Absent	
MORIN-DESAILLY Catherine	Absente	
RIOLET Fabien	Absent	
MEMBRES DE DROIT		
GAVINI-CHEVET Christine	Absente	
DELAUNE Bertrand	Présent	
EQUIPE DE DIRECTION		
BERCHI Célia	Absente	
CANET Christine	Présente	
CONGAR Ronan	Présent	
CLEREN Carine	Présente	
GANDOLFO Pierrick	Présent	
GAUTIER Alban	Présent	
GRISEL Michel	Absent	
JOUIN-GUERARD Jérôme	Absent	
MATHET Yann	Présent	
MUTABAZI Innocent	Présent	
LUET Mathieu	Absent	
TROTTA Gabriella	Présente	
TROTIN Laurence	Présente	
INVITES		
BOITIER Guillaume	Absent	
BRUNEL Christine	Absente	
GENET Emily	Absente	
OULD-ALI Samir	Absent	
PANNECOUCKE Xavier	Absent	
LENGRAND Julie	Présente	
PETITJEAN Blandine	Présente	
OLIVIER Aristide	Présent	



Innocent MUTABAZI – Administrateur provisoire de Normandie Université ouvre la séance à 14h30 en salle Jean-Marc DUCLOS sur l'Université de Rouen Normandie. Il donne lecture des procurations, le quorum est à 22 votants dont 19 présents et 3 représentés.

Il indique que, suite à la pandémie à la covid-19, le conseil est ouvert de manière hybride. Les administrateurs rouennais ont pu se rendre en présentiel à la séance et les autres membres qui sont localisés sur des sites distants de Mont Saint Aignan ont pu se connecter à la salle de visioconférence sur BigBlueButton. Il précise que les administrateurs pourront voter en ligne sur l'outil Balotilo du 15 novembre à 14h00 jusqu'au 17 novembre à 14h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Informations générales
- 2) Election du.de la Vice-président.e Etudiant du Conseil d'Administration
- 3) Points financiers
 - a. 2ème vague mobilité des doctorants
 - b. Evolution de la politique tarifaire de Média Normandie et nouveaux tarifs 2022 et 2023 de Média Normandie
 - c. Commission APIE n°17 et validation des projets étudiants pour le dispositif APIE
 - d. Rémunération des doctorants – Dispositif HAISCODE
- 4) Convention d'association avec l'ESITC
- 5) Rapport HCERES
- 6) Questions diverses

1. Informations générales

Innocent MUTABAZI, présente au Conseil d'Administration diverses informations de concernant la ComUE et ses établissements :

- Monsieur Jérôme JOUIN-GUERARD a été élu vice-président étudiant au sein du Conseil Académique à la séance du 4 octobre 2021. Il est étudiant en économie à l'Université de Caen Normandie. Il rejoint donc l'équipe de direction de Normandie Université.
- La Cérémonie de remise des diplômes de Doctorat des promotions 2019 et 2020 a eu lieu le 15 octobre 2021 au sein de l'Université de Caen Normandie. La cérémonie a regroupé les 2 promotions car la cérémonie de la promotion 2019 n'a pas eu lieu du fait de la crise sanitaire à la covid-19. Cette cérémonie s'est tenue avec la présence de madame Julie GUILLAS-BARENTON – Vice-présidente de la Région Normandie en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et du Numérique et Monsieur Xavier PANNECOUCKE, représentant Madame la Rectrice de l'Académie de Normandie, Chancelière des Universités ainsi que des Présidents des Universités et des Directeurs d'écoles membres de Normandie Université.
- L'Université de Caen Normandie et le Dôme sont lauréats de l'AAP « Science Avec et Pour la Société (SAPS) » avec une dotation de 290 k€ ; 8 établissements sont lauréats de cet appel à projet qui a été lancé en juillet 2021 (Université de Caen Normandie avec le Dôme ; Université Clermont Auvergne ; Université de Limoges ; Université Grenoble Alpes ; Université de Poitiers ; Université Paris Sciences & Lettres ; Sorbonne Université ; Université Paris Saclay). Une dotation forfaitaire de 50 000€ est attribuée à six autres dossiers jugés d'intérêt mais non lauréats, dont le jury a souhaité qu'ils redéposent un dossier simplifié pour répondre à leurs recommandations. Il s'agit des projets proposés par les Universités Bourgogne Franche-Comté, Corte, La Rochelle, Lyon 2, Montpellier et Reims.
- Normandie Université a déposé une lettre d'intention auprès de la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et de la Conférence des Présidents d'Université afin que la Normandie soit labélisée Pôle Universitaire de d'Innovation et devienne un site d'expérimentation. Normandie Université est en attente d'une réponse de cette labellisation. Elle rendra compte du résultat à cette candidature au Conseil d'Administration.



- L'application numérique Normandie Université en poche est en pleine ascension depuis la rentrée de septembre 2021. Ce succès est notamment dû à l'intégration des emplois du temps étudiant dans l'application.
- Publication de l'arrêté du 11 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération minimale des doctorants pour la faire passer de 1758 € brut mensuel à 1866 € brut mensuel du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, elle passera à 1975 € brut mensuel au 1^{er} septembre 2022. Cette revalorisation se poursuivra sur 5 ans pour atteindre 2300€ brut mensuel.
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt des RIN 2022 a été lancé le 14 octobre 2021 à l'Hôtel de Région de Rouen. Les dispositifs de 2021 sont maintenus :
 - RIN Doctorants 100 % et 50 % ;
 - RIN Recherche :
 - Chaires d'excellence ;
 - Plateformes de recherche ;
 - Label d'excellence ;
 - Emergents ;
 - RIN Actions Sup' ;
 - Projets d'innovation en collaboration ;
- L'AAP « Cofund Winning Normandy » pour le recrutement de chercheurs post-doc a été clos et 60 dossiers sur 66 reçus sont éligibles. L'expertise sera réalisée par l'ANR et un comité de pilotage examinera le retour des expertises.
- Bilan des INTERREG sur la période 2014-2020 : Subvention obtenue par les partenaires normands : 8 309 150 €

Le programme INTERREG V couvre un ensemble de programmes européens pour la promotion de la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier et du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il comporte trois composantes :

- INTERREG VA : Coopération transfrontalière
- INTERREG VB : coopération transnationale (grands groupes de régions européennes)
- INTERREG VC : coopération interrégionale (échange d'informations et partage d'expériences)

La Normandie était concernée par :

- INTERREG VA : France Manche Angleterre (FMA)
- INTERREG VB : Europe du Nord-Ouest (ENO)
- INTERREG VB : Espace Atlantique
- INTERREG VC : Europe

- Événements Développement Durable sur la période septembre – novembre 2021 au sein des établissements normands :
 - Exposition avec la MGEN : « Dessine-moi l'écologie » avec des dessins de dessinateurs de presse ;
 - Exposition avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable : « Soyons malin, consommons-bien » avec des quizz à destinations des étudiants ;
 - Jeux sérieux orientés « Développement Durable » permettant la sensibilisation, la réflexion et des échanges entre étudiants ;
 - Stand virtuel d'éco-conduite pour induire le changement de comportement en voiture ;
 - Fresque du climat : groupes de 6 ou 8 d'étudiants qui vont réfléchir sur l'impact du comportement humain sur l'écosystème ;
 - Consultation étudiante 2021 de Normandie Université : ce qui ressort c'est que les étudiants sont largement intéressés par les ateliers sur l'alimentation responsable et sur la mise en place d'une stratégie zéro déchet ;



- Formations suivies d'ateliers sur l'alimentation durable et « l'éco responsabiliser ses événements » animés par le Réseau Etudiant pour une Société Ecologiques et Solidaire (ex-REFEDD) ont eu lieu sur l'Université de Caen Normandie le 30 septembre et sur l'Université Le Havre Normandie le 1^{er} octobre ;
 - Pour le mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Une Fresque du Climat se déroulera sur l'Université du Havre le mardi 23 novembre avec le CRESS et la MGEN. 135 participants sur 4 promos différentes sont attendus. Avant de suivre la Fresque les étudiants doivent suivre un MOOC ;
 - Conférence et ciné-débats sur l'Université le Havre Normandie avec l'association Blutopia à destination de ses étudiants et personnels
- Point sur l'évolution des statuts de la ComUE Normandie Université : Le Conseil des membres a repris le processus de réflexion sur les statuts de Normandie Université. Ce conseil confirme sa volonté de coopération entre les acteurs de l'ESRI normand afin de consolider et amplifier des actions communes. Les travaux du conseil des membres ont donc repris au 5 juillet sur le principe de transformation de la ComUE avec une gouvernance plus efficace. Le calendrier annoncé au Conseil d'Administration du 20 septembre 2021 a évolué :
- Méthodologie :
 - Examen du projet par le CdM
 - Relecture par les services juridiques
 - Passage du projet devant une commission inter-établissement des statuts (3 membres par établissement)
 - Validation par les CA des établissements
 - Validation par le CA de Normandie Université
 - Révision du calendrier initial
 - Retard dans l'examen du projet de statuts par le CdM (7 réunions)
 - Courrier de Madame la Rectrice, Chancelière des universités pour accélérer le tempo
 - Travail de la commission inter-établissement chargée de revoir le projet de statuts en janvier 2022
 - Envoi du projet final à la DGESIP (MESRI) fin janvier 2022
 - Discussion du projet de statuts au CA de NU en janvier 2022
 - Validation du projet de statuts par les CA des établissements membres de NU entre le 10/03 et le 16/03/22
 - Validation du projet de statuts par le CA de Normandie Université le 21/03/22
 - Envoi du projet de statuts au MESRI le 25/03/22
 - Passage au CNESER : Avril-Mai 2022
 - Publication du décret de transformation de NU : Mai 2022

Pierre-Emmanuel BERCHE – représentant du syndicat FSU remercie Innocent MUTABAZI pour ces précisions. Il indique au nom de ses collègues FSU qu'il voyait mal comment les délais pouvaient être respectés avec le calendrier qui avait été annoncé en conseil du 20 septembre 2021. Le syndicat FSU indique que pour eux il n'est pas possible d'envisager une modification substantielle des statuts avec ce cadre de travail. Il déplore le manque d'information dont les membres du Conseil d'Administration de la ComUE font l'objet à propos des travaux en cours sur les statuts au sein du Conseil des membres ainsi qu'avec les services de la DGESIP. Il appuie ses propos en indiquant que ces démarches peuvent être assimilées à un acte bureaucratique qui se fait sans aucune transparence. Il faudrait reprendre le problème à la base sur ce que nous voulons faire avec ces statuts, quel en est le projet ? Si le seul projet est de procéder à une réduction du mode de gouvernance des instances élues avec un mode de scrutin indirect – personne ne soutiendra ce projet.

Ce type de projet ne mobilisera et n'intéressera pas les collègues qui travaillent dans l'ensemble des établissements. Il faut savoir sur quel projet stratégique et politique nous voulons aller. Il suggère que des assises de l'ESRI soient organisées en Normandie afin que tous les acteurs puissent discuter de ce qu'ils veulent faire ensemble.

Les 2 présidents des 2 principaux établissements ont été élus sur 2 programmes différents voire antagonistes : où en sont-ils aujourd'hui ? Nous n'avons plus de débats au sein des instances de la ComUE.

Innocent MUTABAZI explique que le projet en cours est un projet qui date d'avant son arrivée en janvier 2020. Ce projet demande des ajustements et c'est pourquoi le Conseil des membres travaille dessus. Il est nécessaire de pouvoir trouver un cadre approprié afin d'augmenter la visibilité et la force de représentation lors de nos réponses au appel à projet. Il y a un besoin de travailler ensemble et d'être plus ambitieux. Est-ce que nos projets actuels sont bien faits ? Et si, oui comment



pouvons-nous les consolider? Il faut s'organiser. La ComUE ne s'est pas faite en un jour. Il y a eu beaucoup de travail de fait depuis le PUNN et le PRES. Il y a une échelle de construction dans le temps qui demande un peu de patience. Certains sites ont été très rapides à se structurer, il y a d'autres sites où cela a été beaucoup plus compliqué et a conduit à la dissolution de certaines ComUE. La volonté des 6 chefs d'établissements est bien de continuer à travailler ensemble. Personne ne veut détricoter la ComUE mais bien plutôt la consolider. Cette consolidation prend du temps car il faut un cadre et du contenu scientifique. Certaines choses fonctionnent déjà comme le travail sur la co-accréditation des Masters en février-mars 2021 ou la formation doctorale. Il y a des espaces de coopération comme les pôles de formations et de recherche, la documentation ou la vie étudiante. Normandie Valorisation et PEPITE fonctionnent très bien et sont appréciés des acteurs de terrain.

Georges BARAKAT indique être d'accord avec l'intervention de Pierre-Emmanuel. Que voulons-nous faire ? Il faudrait reprendre le travail à la base. Ce projet ne peut-être que le seul projet de ceux qui dirigent les universités et les établissements. Il faut impliquer une large part des collègues sans quoi cela devient un projet technique et juridique. Nous allons manquer l'occasion de construire une entité un peu plus solide que ce que nous avons connu jusqu'alors. Cela ne peut-être un projet dérogatoire qui devrait passer absolument avant les élections présidentielles.

Raphaëlle KRUMMEICH partage les interventions de Pierre-Emmanuel BERCHE et Georges BARAKAT. Elle cite un passage du rapport HCERES qui a été distribué aux administrateurs pour cette séance et qui, selon elle, est en contradiction avec ce qu'a exposé Innocent MUTABAZI en préambule. « Le comité (HCERES) n'est pas parvenu à comprendre les objectifs attendus de la transformation des statuts et se demande si la recherche d'un cadre institutionnel ne cache pas un manque de projet réel. »

Innocent MUTABAZI répond qu'une réponse a été faite au comité du HCERES. Il est faux de dire que les membres du conseil des membres n'ont pas un projet réel. Il y a eu au printemps dernier le montage rapide d'un projet commun sur le PIA4 ExcellencES; il y a eu la co-accréditation des masters ; Il y a une expression de la volonté de travailler ensemble. Cette analyse du HCERES est l'expression de personnes qui ne connaissent pas la région normande. Peut-être ne trouvent-ils pas le projet aussi ambitieux que ce qu'il aurait pu être mais l'ESR normand a une histoire avec des établissements de taille et d'histoire différentes. Le Conseil des membres préfère ne pas accélérer mais accompagner et travailler de manière lente mais sûre. Les sites qui ont voulu aller vite ont souvent été les sites qui n'ont pas fonctionné.

Raphaëlle KRUMMEICH demande ce que signifie une « gouvernance efficace » ?

Innocent MUTABAZI précise qu'il faut regarder si la gouvernance actuelle de la ComUE est la plus appropriée (Président avec des vice-présidents et une ComUE structurée en pôle). Il existe plusieurs scénarii de ComUE. Pour le moment la discussion porte sur l'envergure des conseils, la redéfinition des missions de la ComUE. Allons-nous garder toutes les missions de la ComUE actuelle ? Si oui, quels sont les moyens que l'on mettra en face ? Il faut repenser une ComUE avec les moyens appropriés. Et en même temps si nous construisons une ComUE peu ambitieuse elle n'attirera pas beaucoup de partenaires, il faut trouver un compromis.

Bernard GLEYSE s'étonne que la ComUE soit toujours sur le modèle d'une administration provisoire et qu'il y ait la volonté d'accélérer ces projets statutaires. L'HCERES l'a soulevé ainsi que ses collègues précédemment. Pour lui c'est mettre la charrue avant les bœufs. Quand est prévue l'élection d'un président ?

Innocent MUTABAZI indique que la feuille de route que lui avait donné la Rectrice comprenait l'évolution des statuts de la ComUE. La covid-19, les élections dans les établissements et les différentes réponses des appels à projets a retardé l'ensemble du processus qui a seulement repris en juillet 2021. Il a repris là où les statuts avaient été laissés suite au retour de la DGESIP en août 2020.

Raphaëlle KRUMMEICH se demande si les réponses des appels à projets et les co-accréditations de Master et un certain nombre de projet est sur les rails : qu'est-ce qui préside la nécessité de ces changements statutaires ? Pourquoi remettre en cause l'efficacité de la gouvernance ? Sachant que l'interprétation d'un point de vue réglementaire des éléments apportés par Innocent MUTABAZI cache mal un fonctionnement difficile de la ComUE depuis 2016. Est-ce une sorte de chantage ou une injonction de la part de quelques chefs d'établissements que cette modification statutaire ne soit pas une contrepartie pour maintenir en vie la structure ? Si on constate que des projets sont discutés de manière sereine et qui



permettent de déposer de demandes de financements dans le cadre des statuts actuels en quoi les statuts actuels ne fonctionneraient pas pour les projets futurs ? Elle imagine que les 7 réunions du conseil des membres se sont déroulées en formation restreinte sans inviter les représentants de pôles. Les collègues ne sont pas associés aux processus. Est-ce que c'est un processus partagé par l'ensemble de la communauté ? Et enfin un calendrier tel qu'il est avec les échéances présidentielles lui paraissent complètement hors-sol.

Innocent MUTABAZI dit qu'il ne regarde pas les élections présidentielles et qu'il faut garder une dimension à chaque échelle. Ces élections peuvent avoir des impacts mais il faut aller au bout du projet commencé. Le projet ne passera pas sans l'avis des établissements. Il passera dans tous les Conseils d'Administrations des établissements. Le passage devant une commission inter-établissement est en effet pour regarder les aspects techniques et juridiques mais ce projet passera devant les élus des CA de chaque établissement pour information et validation. Et c'est après ce passage devant les CA des établissements membres que le CA de Normandie Université se prononcera. Il y a une volonté de consulter tout le monde.

2. Election du.de la Vice-président.e Etudiant du Conseil d'Administration

Innocent MUTABAZI annonce qu'en l'absence de candidature ce point va être reporté au Conseil d'Administration du 6 décembre 2021. Il est toutefois proposé au seul étudiant présent ce jour en séance de se concerter avec ses pairs pour proposer une candidature.

Innocent MUTABAZI rappelle que selon l'article 1.2 du règlement intérieur de Normandie Université le Vice-président Etudiant au Conseil d'Administration est élu parmi les représentants étudiants du Conseil d'Administration après un appel à candidature. Il est membre de l'équipe de direction à part entière.

Son rôle en tant que Vice-président Etudiant au Conseil d'Administration est d'être le relais entre l'équipe de direction et les représentants étudiants. Il permet d'apporter une expertise complémentaire sur les problématiques de vie étudiante, formation, entrepreneuriat, numérique, mobilité étudiante, auprès des vice-présidents en charge de ces domaines. Il participe aux travaux de la Commission vie étudiante et culture du Conseil Académique. Les dossiers en cours à Normandie Université sont par exemple, l'appel à projet « Initiatives Etudiantes n°18 », la préparation d'un nouveau Schéma de la Vie Etudiante et de participer à l'organisation des actions de la Culture et de la Communication institutionnelle. Innocent MUTABAZI précise également que le service Vie Etudiante et Culture à Normandie Université est composé de Madame Gabriella TROTA-BAMBIELLA est Vice-Présidente de la Vie Etudiante, de la Culture et de la Communication et que Monsieur Jérôme JOUIN-GUERARD est Vice-Président Etudiant du Conseil Académique.

3. Points financiers :

a) 2ème vague mobilité des doctorants

Innocent MUTABAZI précise qu'il s'agit d'une liste complémentaire à celle que les administrateurs ont voté à la séance du 20 septembre 2021. Dans le cadre du RIN Action Sup'INTERNATIONAL 2020, afin de promouvoir la qualité de la recherche normande et aider à la construction des partenariats de recherche, Normandie Université a prévu deux actions de mobilité internationale des chercheurs : doctorants et chercheurs permanents. Un premier appel à projets a été lancé au mois de juillet et avait permis la mobilité d'une dizaine de doctorants. Il restait la moitié de la subvention à attribuer, ainsi un 2^{ème} appel à projets a été lancé courant octobre 2021.

Sur ces 2 appels à projets, 22 dossiers ont été déposés selon la répartition suivante :

- Nombre de dossiers du domaine Sciences humaines et sociales : 11
- Nombre de dossiers du domaine Sciences Technologies Santé : 11
- Nombre de dossiers de doctorants inscrits à l'Université de Caen Normandie : 12



- Nombre de dossiers de doctorants inscrits à l'Université Le Havre Normandie : 1
- Nombre de dossiers de doctorants inscrits à l'Université de Rouen Normandie : 9
- Nombre de dossiers de doctorants inscrits à l'INSA Rouen Normandie : 0

- Désistement : 2

En s'appuyant sur des critères fixés par le Collège des Ecoles Doctorales, chaque dossier a été examiné par le Pôle International (ingénieur projets internationaux + vice-présidence) et le Pôle Formation doctorale (responsable administratif + direction du CED). Les critères de sélection des dossiers étaient :

- la plus-value de la mobilité pour le projet de recherche de thèse et pour la préparation de l'après-thèse
- les actions envisagées pour faire valoir la recherche développée en Normandie et la formation doctorale
- le cofinancement proposé pour la mobilité

L'aide à la mobilité comprend le forfait de voyage ainsi que la bourse mensuelle calculée selon niveau de vie du pays d'accueil (critères ERASMUS).

Actuellement 80 % de la subvention a été attribuée. Lors du 1^{er} AAP 24 560 € ont été distribués et 16 257 € sur le 2^{ème} AAP soit un total de 40 817 €. Normandie Université s'attendait à recevoir une vingtaine de dossiers lors du lancement de ce projet. C'est donc un succès de l'AAP dans une période de mobilité réduite à cause de la situation sanitaire. Toutefois le seul regret est que Normandie Université s'attendait à financer des mobilités de 2-4 mois et il s'agit plutôt de demandes de mobilité pour des séjours de 2 semaines à 1 mois.

Délibération n°202111-01 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve la procédure et les montants de prise en charge de la mobilité sortante de doctorants.

Nombre de votant en ligne : 34

Pour à l'unanimité par 34 voix.

b) Evolution de la politique tarifaire de Média Normandie et nouveaux tarifs 2022 et 2023 de Média Normandie

Monsieur Alban GAUTIER – Vice-président en charge de la documentation, de l'édition et de la science ouverte rappelle que Média Normandie est le centre de formation aux carrières des bibliothèques. Il exerce 2 missions principales : de formation continue des agents bibliothécaires et la préparation aux concours. Le nouveau directeur de Média Normandie – monsieur Romain FERET souhaite réviser la grille tarifaire afin de la rendre plus simple. L'équipe de Média Normandie est constituée de 4 personnes et la tarification actuelle demande beaucoup d'actes administratifs à cette équipe. Il s'agira maintenant d'une tarification forfaitaire. Pour l'heure, la grille proposée aux administrateurs n'est pas une refonte complète qui sera proposée dans 1 ou 2 ans. La proposition comprend notamment d'ouvrir les stages de formation continue aux stagiaires de la préparation aux concours afin de permettre la mutualisation entre les stagiaires de formation continue et les stagiaires de préparation aux concours. La tarification s'aligne également sur la tarification nationale de la préparation aux concours qui ont été votés par la ADCRFCB (l'instance de coordination des CRFCB).

Délibération n°202111-02 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve l'évolution tarifaire par Média Normandie pour l'année 2022-2023.

Nombre de votant en ligne : 34

Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix

Ne se prononce pas : 3 voix



c) Commission APIE n°17 et validation des projets étudiants pour le dispositif APIE

Madame Gabriella TROTTA-BRAMBILLA – Vice-présidente en charge de la Vie Etudiante et Culture et Communication rappelle que ces appels à projets sont soutenus par la Région Normandie depuis 2017. Ce dispositif a financé 76 projets depuis son lancement. L'APIE a pour objectif d'encourager les initiatives étudiantes à l'échelle du site normand et de susciter une véritable émulation régionale (inter-campus & inter-établissement) en matière de vie étudiante. La nature des projets financés sont généralement des activités sportives ou culturelles (y compris CSTI) ; des conférences, projection-débat ; des actions humanitaires, caritatives ou solidaires ; de développement durable ; l'accueil des étudiants internationaux, et la citoyenneté, etc.

Il y a 4 commissions par an chargées de sélectionner les projets demandeurs d'aides. Ces aides peuvent être entièrement accordées ou bien partiellement accordées avec des recommandations aux étudiants afin qu'ils puissent améliorer leurs projets.

La dernière commission APIE a eu lieu en septembre et elle a auditionné 7 projets dont 1 n'a pas été sélectionné car les projets à dimension festifs ne sont pas éligibles.

Délibération n°202111-03 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université approuve les résultats de la 17^{ème} session de l'appel à projets « Initiatives étudiantes » tels que présentés.

Nombre de votant en ligne : 34

Pour : 32 voix.

Ne se prononce pas : 2 voix

Laurence TROTIN – Directrice Générale des Services de Normandie Université indique que la validation des projets étaient jusqu'ici soumis au Conseil d'Administration, ce qui impliquait parfois un délai de plus d'un mois avant de donner suite aux candidats. Il est proposé que la décision de la commission APIE concernant l'accompagnement des projets, soit soumise pour validation à l'administrateur provisoire, pour toutes demandes d'un montant inférieur ou égal à 5000 €. Normandie Université s'engage à rendre compte des projets qui auront été validés à l'issue de chaque commission au Conseil d'Administration le plus proche.

Si le Conseil d'Administration accepte cette délégation, cette mesure pourra être mise en place à compter de la prochaine commission APIE qui aura lieu en janvier 2022.

Pierre-Emmanuel BERCHE indique que ce serait utile d'informer les administrateurs de combien d'étudiants sont potentiellement concernés par les différents projets. Les montants sont différents et cela doit dépendre du nombre d'étudiants concernés. Il regrette qu'il n'y ait pas plus d'actions d'envergure orientée solidarité, l'aide à des étudiants en difficulté. Il trouve que la liste des projets soutenus est très autocentrée sur la formation des élus dans les instances & associations des établissements.

Délibération n°202111-04 : Le Conseil d'Administration de Normandie Université autorise l'Administrateur Provisoire de Normandie Université à valider les projets inférieurs à 5 000 € acceptés par la Commission APIE pour leur mise en œuvre. Un compte - rendu de l'exécution des sommes allouées sera faite au Conseil d'Administration suivant.

Nombre de votant en ligne : 34

Pour : 30 voix.

Abstentions : 2 voix

Ne se prononce pas : 2 voix



d) Rémunération des doctorants – Dispositif HAISCODE

Suite à l'appel à programmes « contrats doctoraux en intelligence artificielle 2020 » de l'ANR, le projet « HAISCoDe » porté par la ComUE a été retenu pour le financement de 10 thèses, sur une durée totale de cinq ans. Suite à une proposition du pôle Numérique de la ComUE et de l'Ecole Doctorale MIIS (Mathématiques, information, ingénierie des systèmes), il a été prévu dans ce projet que les doctorants recrutés sont rémunérés sur la base de 2 200€ net, au vu des enjeux sociétaux liés aux questions de l'intelligence artificielle.

Pierre-Emmanuel BERCHE indique que c'est une décision qui provient des pôles internes à Normandie Université, ce n'est pas quelque chose qui provient d'un financement imposé de l'extérieur. Cela crée une rupture ou un jeu de concurrence qui commence à se mettre en place et va continuer et qui aura à terme des conséquences lourdes entre les thèses qui ont des projets « à la mode » puis les autres. A titre personnel il n'est pas prêt à valider cela.

Pierrick GANDOLFO – Vice-président en charge de la formation doctorale comprend l'intervention de Pierre-Emmanuel mais propose de voir les choses sous un angle différent. A partir du moment, où il y a des possibilités d'avoir des montants de contrats doctoraux qui sont supérieurs à ce qui existe, c'est une bonne chose. C'est ainsi que l'on va réussir à revaloriser à l'échelle nationale le doctorat et c'est en ce sens-là où il y a eu des évolutions ; Certes qui s'inscrivent sur une durée un peu longue. La revalorisation du doctorat pour arriver à 2300€ par mois se fera sous 5 ans mais il faut y voir là quelque chose de positif.

Innocent MUTABAZI partage le degré d'exigence d'égalité de traitement mais il faut être pragmatique et mettre en adéquation la rémunération en face des projets que l'on a déposés. Les collègues ont déposé un dossier qui a été lauréat, il faut donc se donner les moyens pour attirer de bons étudiants dans leur domaine. Il est difficile de trouver des candidats dans le domaine des sciences du numérique.

Raphaëlle KRUMMEICH demande s'il est prévu qu'une thèse un peu différente du développement de code soit rémunérée à la même hauteur que ces informaticiens ?

Pierrick GANDOLFO ajoute que dans l'école doctorale MISS, il a pu être observé des abandons positifs dans le domaine informatique. En effet, des doctorants ont abandonné leur thèse, parce qu'ils avaient été attirés par le secteur privé où on leur proposait un salaire 1.5 fois voire 2 fois supérieur à ce qu'ils touchaient pendant leur thèse. Il pense qu'il faut faire confiance aux collègues qui ont déposé le projet, ils ont certainement un certain nombre de raisons très motivées pour demander cette revalorisation du salaire de doctorat dans cette discipline. Et à nouveau ce qui tire le salaire des doctorants vers le haut est une bonne chose.

Raphaëlle KRUMMEICH indique que le fait de payer mieux les doctorants est une bonne initiative. Il faut aussi penser à tout le transfert de savoir-faire de laboratoire qui va partir dans le privé et qui risque d'être privatisé. Il y a une question de fond concernant ces salaires dans ce domaine et notamment avec toutes les réformes de la loi ALLEGRE (et qui font que il y a un flux de départ des connaissances universitaires vers le privé. C'est une vraie question que cette histoire de rémunération dans le champ de l'intelligence artificielle.

Innocent MUTABAZI indique que si on augmente les salaires dans le domaine du numérique il va peut-être y avoir un phénomène d'entraînement pour revaloriser les autres. Il rappelle que dans le cadre de la loi LPR, d'ici 2025 les salaires vont passer à 2300 € brut par mois. Ce qui est proposé ici est à l'intermédiaire de ce qui sera envisagé d'ici 2025 via la loi LPR.

Délibération n°202111-05 : Le Conseil d'Administration valide le montant de la rémunération des doctorants recrutés au titre de l'appel à projet HAISCODE.

Nombre de votants en ligne : 34

Pour : 25 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 5 voix

Ne se prononce pas : 1 voix



4. Convention d'association avec l'ESITC

Innocent MUTABAZI ouvre ce point en rappelant que l'article 2 des statuts de Normandie Université permet à la ComUE de s'associer à des établissements et des organismes publics ou privés concourant aux missions de service public de l'ESR et qui auront conclu avec Normandie Université une association à l'article L.718-16 du code de l'éducation.

Normandie Université est déjà associée par décret avec l'ESIGELEC, le CESI, l'ESADHaR, l'ESAM 2c, l'EMN, et UNILASALLE. Les conventions d'associations avec le CHU de Caen, le CLCC Baclesse, le GIP LABEO (en 2018) et le CHU de Rouen, NEOMA BS, le CROUS Normandie (en 2019) ont été validées par le Conseil d'Administration.

La demande d'association par l'ESITC a été faite en 2019. Normandie Université et la direction de l'ESITC ont travaillé ensemble sur le projet le 2 février 2021. La commission des statuts de Normandie Université s'est réunie en 2020 et 2021 au sujet de cette convention et a donné son avis favorable en séance du 24 septembre 2021. Le comité technique de Normandie Université a donné un avis favorable lors de sa séance du 30 septembre 2021.

L'ESITC a plusieurs espaces de coopération qui justifient leur demande d'association à Normandie Université, notamment avec son laboratoire de recherche sur les matériaux de la construction (efficience et performances des matériaux durabilité des matériaux dans leurs environnements) ; avec sa collaboration avec les laboratoires des établissements membres de Normandie Université, comme le CRSIMAT, le LUSAC, BOREA, LOMC, LMN. L'ESITC est associé à l'ED n°591 PSIME depuis 2017 et SIMEM de 2014 à 2016.

L'ESITC porte également en collaboration avec l'ENSICAEN un Master spécialisé « Expert en Smart Construction : ouvrages et territoires connectés » avec une option en 5^{ème} année « Bâtiments durables et intelligents »

Cette école collabore également avec l'EMN Normandie sur la préparation du Master Grande Ecole de l'EMN pour des compétences en Management. L'ESITC et l'ENSA Normandie travaillent à la conception d'un ouvrage en mode projet BIM (Building Information Modeling). L'ESITC et l'ED PSIME ont obtenu le label CPE (Compétences pour l'Entreprise) délivré par la CDEFI, qui a été proposé aux doctorants de cette ED dès la rentrée 2019. Enfin l'ESITC participe aux programmes d'échanges inter-régions impliquant des membres de Normandie Université.

Sans remarque et commentaire, Innocent MUTABAZI, invite les administrateurs à voter en ligne pour la délibération suivante :

Délibération n°202111-06 : Le Conseil d'Administration approuve la convention d'association entre Normandie Université et l'ESITC

Nombre de votants en ligne : 34

Pour : 29 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 3 voix

Ne se prononce pas : 1 voix

5. Rapport HCERES

La visite HCERES de la ComUE Normandie Université a eu lieu à distance, du fait de la crise sanitaire du 7 au 9 avril 2021 avec 54 télé-entretiens. Le rapport provisoire a été reçu le 15 septembre et les commentaires de forme de Normandie Université ont été envoyés le 5 octobre. Le rapport définitif a été reçu le 8 octobre et les commentaires sur le rapport définitif ont été envoyés le 21 octobre. Enfin le rapport définitif avec les commentaires de Normandie Université a été publié sur le site HCERES le 27 octobre 2021.



Les points forts relevés dans le rapport HCERES sont les suivants :

- La parfaite cohérence territoriale et l'entière légitimité de Normandie Université par rapport aux interlocuteurs du site normand, et en particulier de la Région.
- L'existence d'une signature scientifique unique qui permet de valoriser le site normand.
- L'existence de pôles de formation et de recherche actifs, reconnus par la communauté et dotés d'une structure de gouvernance bien définie.
- Les réalisations notables en matière de politique doctorale à travers le collège doctoral : son positionnement fort, pertinent et efficace, et l'existence d'une association des alumni docteurs.
- Les financements importants apportés par la région, notamment pour les contrats doctoraux.
- Le fort engagement des membres associés.
- Le rôle fédérateur, l'organisation indépendante et la présence sur plusieurs sites de Normandie Valorisation.
- L'efficacité de Média Normandie et du pôle documentation, dont les objectifs sont clairs, les résultats atteints, et l'autoévaluation de qualité.
- La forte implication des équipes.

Les points faibles relevés dans le rapport HCERES sont les suivants :

- Les délais anormaux de remplacement de la présidence de Normandie Université et le non-remplacement de la vice-présidence en charge du développement international, qui assume actuellement l'intérim.
- L'absence de mise en place du conseil stratégique, pourtant évoqué dans le contrat de site.
- Le caractère embryonnaire de la politique de qualité, et en particulier le manque d'outils de suivi du contrat quadriennal et d'indicateurs de suivi des activités
- Le manque d'affirmation d'une stratégie internationale.
- L'absence de financements transversaux du programme d'investissements d'avenir (PIA).
- Le peu de dépôts de projets européens et autres recherches de nouvelles ressources.
- Le relatif éparpillement des forces de recherche (équipes de taille modeste en moyenne) et le manque de coordination entre formation et recherche.
- Les difficultés à développer une réflexion stratégique sur le rôle de Normandie Université en matière de coordination de l'offre de formation.
- L'articulation insuffisante entre le schéma numérique de Normandie Université et ceux des membres et associés.
- La difficulté à assurer le suivi du déploiement du schéma directeur de la vie étudiante.

Les recommandations du comité HCERES sont les suivantes :

- Envisager la possibilité de mettre un terme à la situation prolongée d'intérim en procédant à l'élection d'une nouvelle présidence dans le cadre des statuts actuels.
- Travailler avec les membres à faire converger les représentations concernant l'architecture institutionnelle de Normandie Université.
- Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs et développer la démarche qualité.
- Faire de l'international une priorité partagée en matière de stratégie portée politiquement, et de coordination par la mise en œuvre de Normandie International et la mutualisation d'une fonction d'ingénierie de projets européens. Par ailleurs, accentuer l'ouverture internationale du doctorat.
- Développer les ressources propres en amplifiant notamment les relations de Normandie Université avec le milieu économique.
- Développer la coordination de l'offre de formation au niveau master.
- Coordonner une action de concertation avec les membres au sujet du portage par Normandie Université du diplôme d'habilitation à diriger des recherches.
- Rattacher le service en charge de la communication à la présidence et redéfinir ses objectifs en accord avec les membres, afin notamment d'améliorer la lisibilité des actions auprès des usagers locaux et internationaux.
- Centraliser la fonction financière, mener des analyses en coûts complets et renforcer les fonctions support.
- Étudier le rapprochement entre Normandie Valorisation et le pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite).



- Valider rapidement un nouveau schéma directeur du numérique, qui soit opérationnel.
- Renforcer le rôle des comités de suivi thématiques du schéma directeur de la vie étudiante et organiser les assises de la vie étudiante sur une base annuelle

Pierre-Emmanuel BERCHE demande pour quelle raison Innocent MUTABAZI n'a pas pu, il y a quelques mois, organiser les élections de la présidence de la ComUE Normandie Université ?

Innocent MUTABAZI répond qu'en décembre 2020 après les élections dans les universités, la question s'est posée mais la priorité restait la poursuite des travaux sur le projet des statuts de la ComUE. La question s'est à nouveau posée en juillet 2021, puisque le comité HCERES avait posé la question lors des entretiens. Une fois encore c'est la révision des statuts qui était la priorité du Conseil des membres. Ce conseil pensait aller vite pour ensuite procéder à l'élection de nouvelles instances mais ces travaux ont pris du retard.

Raphaëlle KRUMMEICH ajoute que le projet des statuts a émergé au même moment que le projet de fusion des universités. De par les élections dans les universités, le projet de fusion a été abandonné car ce n'était pas le projet de Lamri ADOUI pour l'Université de Caen Normandie. La temporalité de cette modification de statuts est fortement liée à ce processus qui a été mis en échec par les élections au sein des établissements. Il n'est pas normal d'un point de vue politique et statutaire que le conseil des membres ait préféré poursuivre ce projet de modification des statuts avant l'élection d'un président pour porter ce dit projet. En tant que représentante des personnels mais également comme le comité HCERES, nous avons suggéré qu'il fallait élire un président pour élire un projet. Dans le cadre d'une administration provisoire proposer un processus comme celui qui est décrit est extrêmement fragile d'un point de vue juridique. Cette modification statutaire va conduire à déstabiliser la ComUE bien plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous pouvons très bien faire un recours au Tribunal Administratif qui déstabiliserait toutes décisions du ministère et de publication de décret. Par ailleurs, au CNESER les projets d'établissements expérimentaux sont rejetés de manière systématique car il n'y a pas d'adhésion de la communauté. C'est bien une difficulté fondamentale des accords entre les hyper-présidences qui fonctionnent en conseil des membres en formation restreinte. Est-ce qu'un conseil des membres qui serait élargi pourrait interpréter le texte de l'HCERES afin de savoir si effectivement cette décision prise à 6 + 1 fait sens pour la communauté. Toutefois ma question centrale porte sur la recommandation du HCERES qui concerne toute l'organisation interne comme :

- stabiliser les sièges vacants au comité technique ;
- éclaircir l'articulation entre le conseil d'administration et le conseil des membres ;
- le fait que l'équipe administrative de la ComUE est peu nombreuse ;
- la situation de souffrance des collègues qui travaillent à la ComUE de par l'incertitude et l'instabilité ;
- le HCERES décrit bien ici « d'effectifs qui ne sont pas stabilisés » - je cite - « une majorité d'agents sont en contrat à durée déterminée et recommande de les conforter ».

Quelle est la situation actuelle des agents de la ComUE au vu des fortes incertitudes et tensions qu'il y a pu avoir sur les quelques années ? Et sur la survie des services et des conditions dans lesquelles ils ont pu travailler compte-tenu d'un certain nombre de blocage ?

Et que signifie « remettre le dialogue social au sein de l'établissement après les turbulences qu'elle a traversées » ? Au niveau de la FSU nous n'avons pas de siège en comité technique de Normandie Université malheureusement – je suis très inquiète de la situation des collègues qui viennent en appui à la structure et des conditions dans lesquelles ils exercent leurs missions.

Innocent MUTABAZI répond que sur la 1^{ère} observation sur l'illégitimité de la démarche et d'une menace de refus du Tribunal administratif administrative ou du CNESER : il pense que c'est bien qu'il puisse y avoir des voies de recours à une décision. Innocent précise que le MESRI a publié la totalité des décrets de création des EPE ou de ComUE Expérimentales publiés même lorsque le CNESER avait émis un avis défavorable ou s'était abstenu. Le CNESER est un organisme consultatif et non décisionnel, bien sûr mieux vaudrait avoir son aval pour rassurer les personnels. Innocent MUTABAZI ajoute que son administration provisoire avait pour but de ne pas déstabiliser la structure, mais de maintenir son fonctionnement et de permettre aux personnels de continuer leurs activités. Concernant le comité technique, celui-ci fonctionne à fréquence régulière et notamment pendant la gestion de la crise sanitaire. Pour lui la souffrance des personnels ne provient pas de l'Administration provisoire même si sa durée pose question. En revanche, le fait que le MESRI ait demandé la restitution de 5 postes Etat (sur les 37 affectés à la ComUE) met la structure en difficulté. Les négociations sont en cours avec le MESRI pour garder ces postes. Il faut rappeler aussi qu'il y a 35 postes sur projets.



Laurence TROTIN élargit le propos en indiquant que le dialogue social a été remis en place avec différentes typologies de réunions telles que les réunions des personnels ou des réunions avec les responsables de services, des temps d'échanges ou d'informations sur des thématiques spécifiques tel que le plan égalité femmes-hommes. Le service des ressources humaines a également mis en place des adresses mails dédiées à l'accueil et suivi des personnels ou encore si des agents souhaitent remonter des informations comme le signalement de cas à la covid 19. La direction pense qu'il est indispensable de refaire du lien avec les personnels de la ComUE pour cette reprise en présentiel.

Ronan CONGAR – Vice-président en charge des moyens et des ressources humaines à Normandie Université souligne que le rapport du HCERES a pointé la forte implication et solidarité des personnels dans leur structure. Cela modère les critiques que l'on peut entendre sur la gestion des personnels de la ComUE.

Raphaëlle KRUMMEICH demande s'il est prévu la création de poste de titulaires à la ComUE sur les prochaines campagnes d'emplois ?

Innocent MUTABAZI répond que la difficulté de la ComUE est que cet établissement n'est pas soumis aux responsabilités et compétences élargies ; Les postes sont donc gérés par le Rectorat. Il faut donc négocier en amont avec le MESRI pour obtenir des postes Etat.

Laurence TROTIN explique que les postes Etats sont potentiellement des postes de fonctionnaires mais tout dépend de la personne qui est placée sur ce poste. La démarche pour le moment était plutôt de stabiliser le nombre postes alloués par l'Etat.

Innocent MUTABAZI ajoute qu'il a discuté avec un certain nombre de personnels lors des entretiens professionnels et que lorsqu'il leur a posé la question sur une éventuelle titularisation, ceux-ci ont répondu qu'ils ne le souhaitent pas.

Georges BARAKAT estime que les recommandations du comité d'experts du HCERES sont peu approfondies. L'administration provisoire de la ComUE est critiquée mais le manque de projet n'est pas évoqué dans ce rapport.

Raphaël LABRUNYE souhaite revenir sur une terminologie qui a été évoqué plus tôt durant cette instance ; Le terme conseil des membres « restreint » n'existe pas. Il existe un « conseil des membres » qui est conforme aux statuts de la ComUE. En revanche, le conseil des membres peut être élargi aux chefs d'établissements des membres associés.

Raphaëlle KRUMMEICH évoque le rapport HCERES en page 12 : « il apparaît que le conseil des membres se réunit en formation de restreinte : les chargés de pôles n'y participent pas pour présenter leurs projets. L'articulation du conseil des membres et du CA n'est pas explicitée. »

Innocent MUTABAZI explique qu'il s'agit peut-être d'un abus de langage car pendant les réunions du conseil des membres – en fonction du sujet abordé – des personnes peuvent être invitées pour donner des compléments. Il rappelle que le rapport d'autoévaluation a été écrit avec une nouvelle équipe de direction et dans des conditions de crise sanitaire. Lors des entretiens qui ne duraient que 20 minutes, les vice-présidents se sont souvent appuyés sur les équipes de personnels de la ComUE. Le rapport HCERES est constitué de lignes directrices qui ont relevé de points forts qui sont justes et des points faibles qui peuvent être utiles.

6. Questions diverses

En l'absence de question diverses, Innocent MUTABAZI lève la séance à 16h40 et annonce que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 6 décembre 2021 sur le site du Havre pour le vote du budget initial 2022. Il rappelle aux administrateurs de voter sur Balotilo jusqu'au 17 novembre 2021 à 15h30.

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,

Innocent MUTABAZI